

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail - Patrie

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA
FEMME ET DE LA FAMILLE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF WOMEN EMPOWERMENT
AND THE FAMILY

GUIDE DE L'ECOLE DES PARENTS

TOME I : ORIENTATIONS DES INTERVENTIONS

Décembre 2013



SON EXCELLENCE PAUL BIYA
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
CHEF DE L'ÉTAT



MONSIEUR PHILEMEON YANG
PREMIER MINSITRE, CHEF DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN



Professeur OBAMA Marie-Thérèse épouse ABENA ONDOA
Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
CONTEXTE	6
JUSTIFICATION DU GUIDE.....	7
METHODOLOGIE	8
PLAN DU GUIDE	9
CHAPITRE I OBJET DU GUIDE.....	10
1.1. BREVE PRESENTATION DE LA SITUATION DE L'ENCADREMENT FAMILIAL DE L'ENFANT AU CAMEROUN	11
1.1.1. <i>Les dysfonctionnements familiaux de l'encadrement des enfants au Cameroun</i>	<i>11</i>
1.1.2. <i>La pauvreté et l'encadrement des enfants au Cameroun</i>	<i>16</i>
1.1.3. <i>Les autres facteurs qui influencent l'encadrement familial des enfants au Cameroun....</i>	<i>19</i>
1.2. PERTINENCE DU « GUIDE DE L'ÉCOLE DES PARENTS ».....	20
1.2.1. <i>Problématique du Guide de l'Ecole des Parents.....</i>	<i>20</i>
1.2.2. <i>Objectifs du guide.....</i>	<i>20</i>
1.2.3. <i>Missions du guide ou de l'école des parents</i>	<i>21</i>
1.2.4. <i>Ancrage du Guide avec le DSCE.....</i>	<i>23</i>
CHAPITRE II CADRE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIQUE DU GUIDE	25
2.1. DEFINITION DE L'ECOLE DES PARENTS.....	26
2.2. APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ECOLE DES PARENTS.....	28
2.2.1. <i>Définition de l'andragogie.....</i>	<i>29</i>
2.2.2. <i>Principales caractéristiques d'une approche andragogique.....</i>	<i>30</i>
2.2.3. <i>Caractéristiques des adultes.....</i>	<i>32</i>
2.2.4. <i>Modèle de l'andragogie</i>	<i>33</i>
CHAPITRE III APPROCHE D'ANIMATION DE L'ECOLE DES PARENTS.....	35
3.1. APPROCHES D'INTERVENTION DE L'ECOLE DES PARENTS.....	36
3.1.1. <i>Approche individuelle de l'Ecole des Parents</i>	<i>37</i>
3.1.2. <i>Intervention de groupe en matière de l'Ecole des Parents.....</i>	<i>39</i>
3.2. LES SUPPORTS DIDACTIQUES USUELS.....	41
3.3. LES SERVICES OFFERTS	42
3.4.1. <i>Écoute.....</i>	<i>42</i>
3.4.2. <i>Action thérapeutique.....</i>	<i>43</i>
3.4.3. <i>Actions collectives</i>	<i>43</i>
CONCLUSION.....	44
BIBLIOGRAPHIE	44
ANNEXES.....	44

INTRODUCTION

Contexte

La transformation des modèles de vie engendrés par le processus d'industrialisation, d'urbanisme, de mondialisation et la crise économique persistante ont frappé à sa racine l'institution familiale traditionnelle. Face à toutes ces situations, on note une carence toujours plus accrue des services sociaux, la pénurie de logement en milieu urbain, les difficultés économiques, les violences, les abandons, les frustrations et violation des droits de tous les membres de la famille et plus particulièrement ceux des enfants. On assiste au Cameroun à une augmentation vertigineuse des familles de fait et des unions libres répandues dans toutes les Régions. Ainsi pour minimiser les conséquences nées de la crise familiale actuelle, la préparation au mariage apparaît comme une nécessité et une responsabilité sociale partagée entre l'État, les organisations religieuses, les familles et la société civile.

Depuis un certain temps, les services du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINRPOFF) sont inondés de demandes de layette, de lait et de secours en espèces, provenant de jeunes femmes célibataires ou mariées, des personnes normales ou handicapées (physiques ou mentales), mères de famille nombreuses, n'exerçant aucune activité lucrative.

En exploitant leurs dossiers, on se rend compte que la majorité de ces mères ont été abandonnées par leurs partenaires (de sexe masculin) et elles sont seules à élever leurs enfants. Par ailleurs, l'entretien avec ces mères nécessiteuses révèle que leurs principaux besoins s'expriment en termes de lait et de layette. C'est donc en personnes dupées et en victimes qu'elles supportent péniblement la lourde charge de ces enfants non désirés.

Au-delà de l'appui matériel et financier sollicité par ces dernières, le MINPROFF offre aux intéressées un accompagnement psychosocial et juridique, notamment en vue de l'obtention de la pension alimentaire et d'autres subsides nécessaires à l'encadrement de l'enfant.

Peut-on en déduire dès lors qu'en matière de prise en charge effective des enfants, les hommes pour la plupart sont absents et laxistes ? A la réalité, bien des hommes se dévouent de plus en plus à l'encadrement de leurs progénitures. Aussi peut-on observer un nombre croissant de familles monoparentales encadrées par le seul père. Mais en ont-ils vraiment les capacités ? Le font-ils au mieux des attentes de la société et des enfants ? Le Chef de l'État s'adressant aux députés de l'Assemblée Nationale en juillet 1986, mettait en exergue les insuffisances de cet encadrement, et invitait de ce fait les uns et les autres à une parenté consciente et responsable.

Pourtant l'expérience quotidienne a permis de constater que les carences familiales d'ordre moral, affectif et matériel sont à l'origine de la plupart des cas de délinquance et autres déviances sociales des jeunes au Cameroun. Dans *la promotion et la protection de la famille et des droits de l'enfant* que l'État confie au MINPROFF, l'application de l'adage « *mieux vaut prévenir que guérir* » trouve toute sa valeur. Aussi, pour être efficace, la prévention de la dérive morale et de la délinquance juvénile doit partir du milieu familial dont les principaux protagonistes sont les parents.

Justification du Guide

La famille est le premier lieu de transmission des valeurs. C'est à partir de cette structure que sont transmises aux enfants la foi, les valeurs sociales et culturelles. Elle est aujourd'hui secouée par des forces internes et des forces externes. A l'interne, elle vit les antagonismes de ses membres, les violences intergénérationnelles, les déchirements des parents, des conjoints, des frères et sœurs. A l'externe, elle est confrontée aux mutations sociales rapides, à la mondialisation et au développement extraordinaire des technologies de l'information faisant du monde un village planétaire et rendant disponible l'information pour tout le monde.

La famille vit une situation d'inadaptation et cherche à s'ajuster de même que bon nombre de ses membres. Les nouvelles religiosités, les nouvelles valeurs issues du village planétaire sont en contradiction avec la tradition. La fonction de resocialisation de la famille semble se confondre avec la scolarisation de l'enfant. On assiste à une réelle démission des parents face à la montée de l'immoralité et des déviances sociales de toutes natures.

Devant ce tableau obscur de la vie de famille, le Gouvernement, sous l'impulsion du Chef de l'État, ne cesse de réajuster l'appareil institutionnel pour répondre aux multiples exigences de survie de la famille. La réorganisation du Gouvernement par le décret N° 408 du 9 décembre 2011 affecte désormais au MINPROFF, entre autres missions, la proposition au Gouvernement des mesures et stratégies de promotion et de protection de la famille, de même que des mesures et stratégies de promotion et de protection des droits de l'enfant.

Le MINPROFF, dans le contexte camerounais actuel, est, au regard de ses nouvelles missions, le levier qui doit travailler pour que la famille soit stable et vive dans l'harmonie, gage d'une société équilibrée et tournée vers l'émergence. L'élaboration du « Guide de l'École des Parents » est justifiée par

les pressions externes et internes exercées sur ce jeune département ministériel.

Au plan externe, les discours du Chef de l'État à la jeunesse à l'exemple de celui prononcé le 10 février 2002, où il relevait en substance parlant des enfants de la rue qui lui semblaient plus nombreux que l'on ne le pense ce qui suit : « *...que peut faire le Gouvernement si certains parents abdiquent leurs progénitures...* ». Le 10 février 2013, il relève que « *... le niveau de moralité de notre jeunesse se dégrade. Il suffit de lire la rubrique des faits divers dans la presse pour s'en rendre compte...* ». Comme remède, le Chef d'État ajoute « *j'invite instamment vos parents à assumer leurs responsabilités et à vous conduire dans cette voie. Le civisme, on ne le dira jamais assez, est le fondement de toute société. Nos églises, nos temples et nos mosquées doivent redevenir de vraies écoles de civisme, de rigueur et de moralité.* »

Au plan interne, le MINPROFF, au regard de ses nouvelles missions a besoin d'un document-instrument de référence en vue de la mise en œuvre des actions de prévention de la délinquance juvénile, de l'inadaptation sociale des jeunes, de la dislocation familiale, de la désintégration de la famille et du phénomène des enfants de la rue. De nombreuses interpellations du MINPROFF sur ces thématiques par les élus de la nation, la primature ou les médias expliquent à suffisance cette préoccupation.

Le Ministère doit avoir une maîtrise des problèmes à l'origine de la recrudescence de ces phénomènes (au sein des familles) pour proposer des mesures et stratégies devant réorienter la politique gouvernementale de protection de l'enfant. Dans ce domaine, le Ministère a une exigence de rendement dans le cadre actuel du budget programme.

Dans ce contexte, l'École de Parents s'impose comme un dispositif de mise en œuvre systématique de la politique gouvernementale de lutte contre la délinquance juvénile, l'inadaptation sociale des jeunes et le phénomène des enfants de la rue. Le « Guide de l'École des Parents » apparaît ainsi comme un outil didactique qui permet à l'intervenant de terrain de traduire en action concrète auprès des familles, la mission de promotion et de protection des droits de l'enfant.

Méthodologie

Pour la réalisation de ce guide, nous avons fait recours à la recherche documentaire et à l'enquête de terrain. La recherche documentaire portait sur les rapports d'études, les textes officiels, les rapports d'évaluation des écoles

des parents dans d'autres pays, etc. L'enquête de terrain était une enquête qualitative auprès d'un échantillon d'une trentaine d'informateurs incluant les travailleurs sociaux et les parents. L'échantillon n'a pas été constitué sur la base du souci de représentativité, mais sur la base de l'illustrativité. Nous avons réalisé une quarantaine d'entretiens avec les informateurs identifiés sur la base d'un guide d'entretien.

Pour l'exploitation des données, nous avons utilisé l'analyse documentaire. Elle consiste en l'identification systématique des informations recherchées dans les documents disponibles. Ce qui importe ici, c'est la nouveauté de l'information, l'intérêt, la valeur d'un thème et non la fréquence de parution du thème.

Plan du Guide

Dans le but de faciliter son utilisation efficace, le Guide se présente en deux tomes. Le premier tome, consacré aux informations générales, justifie le guide et présente son cadre conceptuel et méthodologique. Le second intitulé « contenu thématique » offre à l'utilisateur un ensemble de fiches thématiques permettant de renforcer les capacités des parents et des enfants.

CHAPITRE I
OBJET DU GUIDE

1.1. BREVE PRESENTATION DE LA SITUATION DE L'ENCADREMENT FAMILIAL DE L'ENFANT AU CAMEROUN

La famille au Cameroun est marquée par d'importants dysfonctionnements familiaux fortement tributaires de la pauvreté des familles et dont on observe des conséquences sur l'encadrement des enfants.

1.1.1. Les dysfonctionnements familiaux de l'encadrement des enfants au Cameroun

Au Cameroun, on assiste à l'exacerbation de l'instabilité familiale et à une variété de modes d'expression des droits et libertés, à travers une augmentation considérable de conflits conjugaux et familiaux, de cas de séparation des parents, d'abus et violences de toutes sortes, d'enfants de la rue, d'addictions et autres comportements à risque, de fuite ou d'abandon des parents face aux sollicitations liées aux responsabilités et obligations familiales.

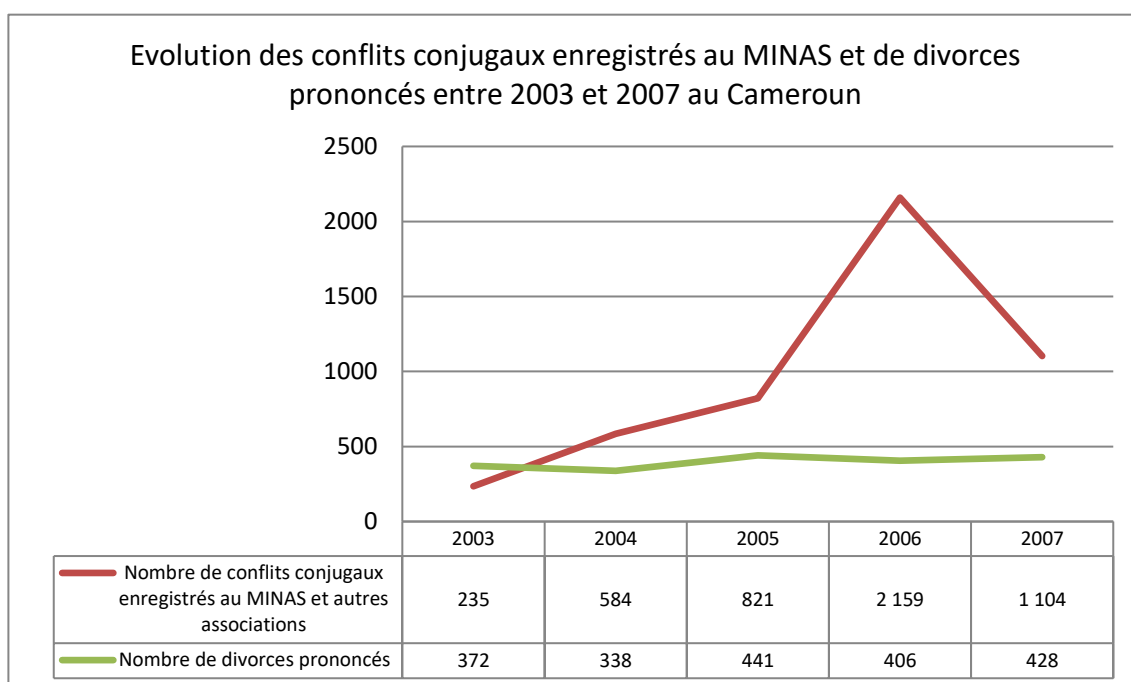
a) Les conflits conjugaux et divorces au Cameroun

Les conflits conjugaux apparaissent comme une des sources qui influencent les comportements des enfants et les poussent à une attitude déviante. Des études menées par l'Institut National de la Statistique (INS) montrent que la situation des conflits conjugaux est préoccupante. Si les données ne révèlent pas une situation nouvelle, elles résultent de l'intérêt accordé à cette question par diverses catégories d'acteurs au sein de la société camerounaise.

En effet, au Cameroun, un chef de ménage sur quatre (26 %) est de sexe féminin, et un ménage compte en moyenne 5,0 personnes (INS, 2011). L'*Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM 3)* révèle que le nombre de conflits conjugaux est en perpétuelle croissance (voir graphique ci-dessous). On assiste aujourd'hui au Cameroun à un nombre grandissant de divorces. En 2006, le seul tribunal de Yaoundé a enregistré 700 affaires en divorce impliquant 1400 familles et plus de 8400 enfants de tout âge dont les droits ont été violés à cette occasion.

D'autre part, les statistiques montrent que plus de 47% de couples vivent en union libre au Cameroun. Cette situation n'est pas de nature à favoriser l'encadrement des enfants dans la mesure où les parents qui sont en situation de conflit conjugal sont plus concentrés sur la séparation de leur couple que sur

les besoins de leurs enfants. Devant cette situation, l'enfant est exposé à des influences qui ne sont pas toujours conformes aux exigences de son éducation. En conséquence, il est exposé au risque de se conformer pour l'avenir au modèle vicié de comportement que lui présentent ses parents, soit de se mettre à la recherche d'autres modèles extérieurs à la famille (télévision, entourage, etc.) qui pour la plupart, ne sont pas toujours des exemples à suivre. On assiste alors dans ce deuxième cas, à la transposition par l'enfant dans le cadre familial des comportements importés d'un autre environnement culturel (l'arrogance des enfants qui parlent de manière irrespectueuse aux parents, des enfants qui claquent la porte au nez de leurs parents, la désobéissance, etc.) et qui sont la source de conflit avec les parents.



Source : INS, ECAM 3

Les données recueillies auprès des ménages confirment cette analyse. En effet, il se dégage que dans le cas des familles monoparentales, les problèmes liés à l'encadrement familial des enfants sont :

- La discordance entre les exigences des différents parents qui exercent leur autorité sur l'enfant ;
- L'autorité insuffisante des parents sur les enfants ;
- L'autorité insuffisante des parents sur les enfants en situation de confiage ;
- Les rivalités entre les enfants et les parents ;
- Etc.

b) L'enregistrement des naissances

La filiation constitue le premier droit de chaque enfant. L'article 27 du Décret N°2011/408 du 9 décembre 2011 prévoit que le MINPROFF est chargé de la « facilitation de l'enregistrement des naissances ». Or, au Cameroun, dans les faits, le taux d'enregistrement à la naissance des enfants de moins de cinq ans s'est dégradé, passant de 70,1 % en 2006 à 61,4 % en 2011. Cette proportion est nettement plus élevée en milieu urbain (81 %) qu'en milieu rural (48 %) (MICS 2011) et les taux les plus bas se retrouvent dans les Régions du Nord (40,7%) et de l'Extrême- Nord (38,2 %). Parmi les enfants de 0-17 ans, 56 % vivent avec leurs deux parents biologiques et 10 % sont orphelins de père et/ou de mère. En 2007, 32 % des enfants de 5 à 14 ans travaillaient, et en 2010, 39,7 % des enfants de 10 à 17 ans étaient dans la même situation ; cette proportion atteint 54 % dans l'Extrême-Nord et 53 % dans le Centre (MICS 2011).

c) Les abus et violences contre les enfants

L'action de la société civile à travers les ONG et associations de protection et de promotion des droits de l'enfant a permis de mettre en exergue l'ampleur des abus et violences contre les enfants au Cameroun. Les jeunes filles par exemple, sont exposées à des risques de viol et violences de toutes sortes aussi bien en dehors du cadre familial qu'au sein de la famille. Ces situations sont source d'infections sexuellement transmissibles et VIH, hépatites virales, grossesses non désirées, exploitation, discrimination, dette, criminalisation...

Les violences envers les enfants sont de plus en plus récurrentes ; une étude menée par EIP (École Instrument de Paix) Cameroun en 2011 montre que 104 enfants, sur 5082 consultés médicalement, ont été identifiés comme ayant subi des abus sexuels soit 95,2% de filles contre 4,8% de garçons pour des âges variant de 0 à 19 ans. Des 1688 élèves interrogés dans 10 établissements scolaires de Yaoundé, 269 ont déclaré avoir été victimes d'un abus sexuel avant l'âge de 16 ans.

Une étude réalisée par l'Association Enfants, Jeunes et Avenir (ASSEJA), en juillet 2006, souligne que des jeunes, âgés entre 14 et 20 ans, sont utilisés dans la production de matériel pornographique ; certaines victimes le faisaient sous la contrainte, d'autres moyennant une somme d'argent. Toujours selon cette même étude, certains quartiers de Yaoundé et Douala (Ekounou, Mvog-Ada, Pakita ou le "Carrefour de la Joie", Mini Ferme Melen) disposent de boîtes de strip-tease où des garçons et des filles posant nus, sont filmés.

Le rapport d'activités du Centre d'Ecoute Pour Enfants et Adolescents (CEPEA) de Yaoundé, présenté à la 4^{ème} Conférence Régionale Africaine sur l'Enfance Maltraitée (Enugu – Nigeria, 2004), a fait ressortir pour la période du 11 juin 2001 (date de son ouverture) au 31 décembre 2003, que les abus sexuels étaient la première cause de consultation: 40 cas soit 51,94%, suivis des cas de maltraitance psychologique et négligences graves (20,70%), des comportements asociaux (10,33%), l'expertise psychologique (11,68%) et des difficultés scolaires (5,19%). Ces violences et ces abus auxquels sont exposés les enfants constituent une autre source de comportements asociaux des enfants.

d) Les inégalités au sein de la famille (homme-femme ; aîné-cadet ; chef de famille-descendants, ...)

Dans le registre des inégalités, plusieurs situations ont été décrites par les personnes interviewées. Premièrement, le maintien des clichés au sein des familles qui veulent que l'homme soit supérieur à la femme. Ceci a pour conséquence que les enfants (garçons comme filles) sont influencés par les frustrations et les injustices infligées à leur mère par les hommes, aussi bien au sein de la famille que de la société. Ensuite, la discrimination à l'égard des filles au sein des familles pauvres lorsqu'il faut opérer des choix quand les moyens d'encadrement des enfants sont insuffisants de même que dans la répartition des rôles.

Enfin, il convient de remarquer que la femme prend une place de plus en plus importante au sein du dispositif d'encadrement familial des enfants au Cameroun. Par exemple, il devient commun de voir des familles où la cheville ouvrière se trouve être une femme. Au Cameroun, par exemple, 1 ménage sur 4 est dirigé par une femme (INS, 2007). La même enquête révèle que l'incidence de la pauvreté chez les femmes est passée de 40,5% (2001) à 33,4% (2007) ce qui devrait être une bonne nouvelle sauf que, de façon générale, on constate que les ménages dirigés par les hommes comme ceux dirigés par les femmes dépensent majoritairement pour l'alimentation, puis le logement, mais aussi l'habillement au détriment des pôles comme l'éducation et la santé. En conséquence, les parents ont recours à l'éducation traditionnelle et l'encadrement des enfants est assuré par des substituts parentaux.

e) L'affranchissement tardif des enfants donnant lieu à des conflits intergénérationnels et à des conflits d'intérêts dans la gestion du patrimoine

Au Cameroun comme dans plusieurs pays africains, les enfants quittent assez tardivement le cocon familial. Même lorsque les enfants à l'âge de la majorité ne sont pas sous le toit familial, ils vivent encore aux crochets des revenus parentaux. On observe ainsi des enfants qui ont fait un parcours scolaire et universitaire honorable, qui restent plusieurs années après la fin de leurs études dépendants financièrement et matériellement de leurs parents, en raison entre autres du taux élevé de chômage, de l'insuffisance des structures d'encadrement des jeunes se trouvant dans ce genre de situation, etc. L'affranchissement tardif des enfants par rapport à leurs parents est également dû au mariage tardif aussi bien des garçons que des filles.

Compte tenu de la limitation des moyens et de la taille des familles, le fait pour les jeunes de rester dépendants des parents engendre très souvent des conflits (conflit d'autorité, conflit dans la gestion de l'espace au sein des domiciles, etc.) ; ce sont des situations rencontrées dans nombres de familles.

f) Le relâchement de la solidarité familiale

Le relâchement de la solidarité familiale apparaît sous deux aspects au moins dans les causes des problèmes de l'encadrement familial des enfants au Cameroun : d'abord au niveau matériel et financier, puis au niveau de l'exercice de l'autorité. En effet, il ressort des informations collectées que les traditions d'entraide et de soutien mutuel qui ont souvent été attribuées aux populations africaines s'érodent au sein de la société camerounaise. Au niveau des familles élargies, les membres qui sont nantis ne se sentent pas d'obligations envers ceux qui sont pauvres. La solidarité est devenue au sein des familles plus un calcul économique qu'une démarche généreuse, voire normale.

Le deuxième aspect du relâchement des solidarités familiales au sein de la famille camerounaise est la destruction des réseaux familiaux (neveux, cousins, tantes, oncles, etc.). Autrefois, l'encadrement familial était assuré par la communauté. Tous les membres de la communauté participaient à l'éducation des enfants peu importe leur famille d'origine. De nos jours, la famille élargie d'antan disparaît peu à peu pour laisser place à la famille nucléaire (parents et enfants), excluant ainsi ses autres membres (oncles, neveux, cousins, tantes, etc...). La lourde tâche d'éduquer les enfants incombe exclusivement à ce moment aux parents. Tous les autres membres de la famille perdent toute autorité sur les enfants réduisant de fait la marge de contrôle qu'exerce la famille élargie sur les enfants. Or, plusieurs facteurs (les contraintes

socioprofessionnelles, l'insuffisance de dialogue dans les couples, la prolifération des familles monoparentales, l'instabilité et la précarité de la cellule familiale, et bien d'autres) font en sorte que ces familles éprouvent de sérieuses difficultés dans l'encadrement (par eux tout seul) de leur progéniture.

1.1.2. La pauvreté et l'encadrement des enfants au Cameroun

Il ressort de manière générale que la pauvreté est une des causes majeures des problèmes d'encadrement familial des enfants. En effet, selon l'INS, dans son Tableau de Bord Social 2009, 39,9% de l'ensemble des Camerounais sont pauvres, dont 41,6% dans les ménages dirigés par les hommes contre 33,4% pour ceux dirigés par les femmes (INS, 2009). La pauvreté ne touche pas la population de manière uniforme. Le phénomène est plus répandu en milieu rural (55,0% contre 12,2% en milieu urbain) et dans les régions septentrionales (plus de 53,0%). La situation est cependant meilleure dans les deux métropoles que sont Yaoundé et Douala, environ une personne sur vingt est pauvre, contre une personne sur cinq dans les autres grandes villes.

Les effets de la pauvreté sur la famille et spécifiquement sur l'encadrement de l'enfant par la famille s'observent à travers l'affaiblissement des capacités de la famille providence qui se traduit par un certain nombre de paramètres tels que présentés ci-après. En effet, en raison de la pauvreté des familles, celles-ci n'arrivent pas toujours à garantir une alimentation variée, équilibrée, suffisante à l'enfant, un logement décent, une éducation (scolarisation) et des soins de santé appropriés.

a) Capacité limitée des familles à s'offrir un logement décent

Les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS-MICS) de 2011 donnent une photographie plus précise des caractéristiques des logements de la population des ménages au Cameroun. Selon cette étude, dans l'ensemble, 85 % des ménages (97 % en milieu rural et 72 % en urbain) vivent dans un logement précaire. Les familles n'ont pas toujours un accès approprié aux commodités de base : 71% de la population ont accès à l'eau de boisson salubre (91% en milieu urbain et 50% en milieu rural) ; 41 % de ménages (67 % en milieu rural et 15 % en milieu urbain) ne disposent pas de toilettes améliorées ; 46 % des ménages (81 % en milieu rural et 12 % en milieu urbain) ne disposent toujours pas d'électricité.

b) Bonne performance en matière d'éducation malgré des poches de résistance

Concernant l'éducation, la politique de l'éducation conduite par le Gouvernement du Cameroun, à savoir l'école primaire gratuite et obligatoire, est réussie à près de 50%. Les données de l'INS en donnent une illustration, ainsi qu'en témoigne le taux net global de scolarisation dans le primaire (chez les 6-11 ans) qui est toujours resté au-dessus de 70% depuis 2001 (INS, 2009). Il est passé de 76,9% à 77,2% entre 2001 et 2007 et se situe à 79% en 2011 (INS, 2011) : il est plus élevé chez les garçons (81 %) que chez les filles (76 %) et en milieu urbain (87 %) qu'en milieu rural (72 %).

Le taux d'alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans en 2001 se situe à 82,3% et à 83,1% en 2007. Toutefois, les efforts restent encore à faire dans certaines régions du pays où ce taux reste encore faible ; il s'agit des régions du Grand Nord, dont l'Adamaoua (60%), le Nord (58%) et l'Extrême-Nord (48%) où les plus faibles taux ont été observés en 2007. Enfin, parmi les personnes de 6 ans ou plus, 26 % de femmes et 15 % d'hommes n'ont aucun niveau d'instruction.

Malgré ces performances importantes dans le domaine de l'éducation, les entretiens auprès des familles révèlent que les exigences et des principes de l'encadrement des enfants sont encore largement méconnus par les parents. Il en est de même des besoins de l'enfant en fonction des différents âges de son développement, ainsi que des droits fondamentaux de l'enfant.

c) Insuffisances en matière de santé et nutrition

En 2011, dans les ménages les plus pauvres, on enregistre 7,1 % d'enfants n'ayant reçu aucun vaccin, 57,1 % d'enfants de 5-14 ans qui travaillent et 28 % d'enfants de moins de 5 ans enregistrés à la naissance ; dans les ménages les plus riches, on observe 1,6 % d'enfants n'ayant reçu aucun vaccin, 3,7 % d'accouchements à domicile, 22,6 % d'enfants de 5-14 ans qui travaillent et 88,7 % d'enfants de moins de 5 ans enregistrés à la naissance. Certaines normes sociales (mariages, croyances religieuses, grossesses précoces, refus de collaborer avec le personnel sanitaire de sexe opposé) continuent d'avoir un impact négatif sur la santé de la mère et de l'enfant.

Parmi les naissances survenues au cours des années 2005-2010, 64 % ont bénéficié de l'assistance de personnel de santé, et 61 % ont eu lieu dans -un établissement de santé. Plus de la moitié (58 %) des femmes n'ont reçu aucun soin postnatal ; cette proportion atteint 79 % dans l'Extrême-Nord et 84 % dans

la région du Nord. La proportion de femmes de 15-49 ans ayant déjà entendu parler de la fistule obstétricale n'est que de 23 %.

Le taux de la mortalité infanto-juvénile est passé de 146 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2001 à 136 décès en 2004 et 122 décès en 2011. La cible de l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD 4) fixée à 76 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2015 ne sera donc pas atteinte. La prévalence du paludisme chez les enfants de cette tranche d'âge s'est aggravée en passant de 17,2 % en 2006 à 30,0 % en 2011, alors que les infections respiratoires aiguës touchent 5,4 % de cette cible en 2011 contre 7,6% en 2006.

Selon l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) et l'Enquête en grappes à Indicateurs Multiples (MICS) de 2011, 33 % des enfants souffrent de la malnutrition chronique dont près de la moitié (14 %) sous une forme sévère. Le taux de retard de croissance augmente rapidement avec l'âge. De 12 % chez les enfants de moins de 8 mois, il passe à 17 % chez ceux de 9 à 11 mois, puis continue d'augmenter pour atteindre un maximum de 42 % chez les enfants de 18 à 23 mois et de 24 à 35 mois, pour décroître ensuite.

La situation nutritionnelle affiche de grandes disparités entre les zones rurales et urbaines ou entre les sexes. Le niveau de malnutrition chronique est légèrement plus élevé chez les enfants de sexe masculin (35 %) que ceux de sexe féminin (30 %); les enfants en milieu rural accusent plus fréquemment un retard de croissance (41 %) que ceux vivant en milieu urbain (22 %). L'état nutritionnel, qui a une forte influence sur la mortalité infanto-juvénile, révèle une insuffisance pondérale modérée et sévère chez 14,6 % des enfants en 2011.

Cette situation est aggravée par l'augmentation du taux de morbidité infantile due aux maladies diarrhéiques, qui est passé de 19 % à 21 % entre 2006 et 2011, ainsi que par la récurrence des épidémies de choléra qui, en trois années, ont fait plus de 34 000 victimes dont 1 500 décès, plongeant le pays dans une situation d'urgence.

Les progrès en matière de vaccination sont mitigés. Ceux enregistrés entre 2004 et 2006 dans la demande des quatre antigènes ne se sont pas consolidés entre 2006 et 2011. Le taux de couverture vaccinale pour tous les quatre antigènes qui était de 48 % en 2004 a connu une hausse de 8,6 points de pourcentage en 2006, avant de s'établir à 53,2 % en 2011, soit 3,6 points de pourcentage de moins qu'en 2006. En 2011, la couverture en DTCOQ 3 selon l'EDS-MICS se situe au niveau national à 68,4 %, avec des taux inférieurs à 50 % dans les régions du Nord (48,9 %) et de l'Extrême-Nord (45,2 %).

1.1.3. Les autres facteurs qui influencent l'encadrement familial des enfants au Cameroun

Des entretiens auprès des familles il ressort que les problèmes que les parents rencontrent pour l'encadrement de leurs enfants sont entre autres :

- La disponibilité des parents dans la mesure où ceux-ci sont absorbés par la recherche des moyens de subsistance pour la famille ;
- L'incapacité des parents à établir un ordre de priorité dans la résolution des problèmes de leurs familles ;
- La méconnaissance des principes et des exigences de l'encadrement familial des enfants ;
- La méconnaissance des besoins de l'enfant en fonction de son développement ;
- Les influences des agents et facteurs externes à la famille sur le comportement des enfants, notamment les médias, les fréquentations des enfants, etc.

Au-delà des éléments présentés ci-dessus, l'absence de dialogue entre les parents et les enfants est une des grandes faiblesses de l'encadrement familial des enfants. Le dialogue parents enfants dans notre société est quasiment inexistant. Les parents n'ont souvent pas de temps à consacrer à leurs enfants qui, eux, sont le plus souvent devant la télé ou sur internet. Dans un monde qui met l'accent sur la réussite académique et économique, les valeurs familiales qui sont transmises à l'enfant par ses parents lors des interactions directes et régulières, sont mises en retrait. Ce manque de dialogue mène à une relation instable et décousue entre les membres de la famille, anéantissant ainsi la confiance, l'appréciation, le respect envers ses parents, le partage, entre autres.

Du côté des parents, il existe cette tendance de justifier ce manque de dialogue par les défis économiques auxquels ils font face. S'il est vrai que l'enfant a des besoins aux implications économiques dont la satisfaction relève de la responsabilité des parents, il demeure tout aussi vrai que l'enfant a d'autres besoins non économiques qui relèvent de la responsabilité des parents.

1.2. PERTINENCE DU « GUIDE DE L'ÉCOLE DES PARENTS »

Pour cerner l'objet du présent « Guide de l'École des Parents », il convient d'en dégager la problématique, les objectifs et les missions.

1.2.1. Problématique du Guide de l'École des Parents

L'analyse du contexte de la famille a permis de mettre en exergue les problèmes de l'encadrement familial des enfants au Cameroun. Dans ce contexte, face à la multitude et à la diversité de sollicitations adressées au MINPROFF par les membres des familles et conscient de la mission qui lui est assignée, il est illusoire de croire que ce Ministère puisse aisément satisfaire chacune de ces demandes, somme toute légitimes et justifiées pour la plupart, sans disposer d'un outil d'orientation et de renforcement des capacités de son personnel. Or, entre autres missions du MINPROFF, celui-ci assure la promotion et la protection de la famille et des droits de l'enfant.

Dans le contexte camerounais marqué par la recrudescence des comportements déviants des enfants, conséquences de la dégradation de l'encadrement familial, la problématique qu'aborde ce guide est de répondre à la question de savoir comment renforcer la formation des parents en vue de l'amélioration de l'encadrement familial des enfants ? En d'autres termes, il s'agit de voir quelles sont les stratégies et actions à mettre en œuvre pour offrir aux parents une base de connaissance minimale pour assurer un encadrement familial adéquat de leurs enfants ? Quelles sont les thématiques essentielles sur lesquelles les parents doivent être renforcés ?

1.2.2. Objectifs du Guide

L'objectif poursuivi par le présent « Guide de l'École des Parents » est d'offrir aux intervenants sociaux de terrain un support didactique en vue de permettre une lisibilité opérationnelle et cohérente de la promotion de la parenté responsable. Il s'agit de leur offrir un outil de travail dans leur mission d'encadrement de la famille.

Dans cette perspective, en vue d'atténuer à long terme les fléaux que constituent chez nous les grossesses non désirées et leurs corollaires que sont les avortements clandestins, les naissances anarchiques, les abandons d'enfants, la prolifération des familles nombreuses et nécessiteuses et la

dépréciation des dispositifs d'encadrement familial des enfants, une action préventive conduite par le MINPROFF serait bien plus indiquée. « L'École des Parents » se situe dans le cadre de cette action préventive.

1.2.3. Missions du Guide de l'École des Parents

Les missions qui sont assignées au Guide de l'École des Parents sont les suivantes :

1. Renforcer la connaissance des parents par rapport aux règles de fonctionnement de la famille

Pour pouvoir assumer les responsabilités qui leur incombent vis-à-vis des enfants dans le cadre familial, les parents doivent avoir un minimum de connaissances sur les règles et principes de fonctionnement de la famille, ainsi que sur les principes des relations entre les parents et l'enfant dans le cadre familial.

L'action devra se situer au niveau des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille, Centres de Technologies Appropriées et les Délégations d'Arrondissements et les groupes associatifs du secteur « Femmes - Familles ». Elle nécessitera absolument une étroite collaboration avec le Ministère de la Santé Publique du fait de sa compétence en matière de planning familial. Il sera question d'organiser au niveau des différentes structures du MINPROFF sur leur territoire de compétence, des séances d'information à l'intention des clients demandeurs de lait et de layette, des parents, de familles nombreuses et nécessiteuses, des jeunes gens et filles en âge de procréer. Ces séances porteront sur l'éducation sexuelle, le planning familial, le dialogue au sein de la famille et toutes les autres thématiques pertinentes en lien avec l'encadrement familial des enfants. Par ce biais, l'aide aux familles indigentes et nécessiteuses passera de la phase passive et routinière à la phase éducative et dynamique devenant ainsi progressivement une aide participative et auto -entretenu.

2. Susciter une prise de conscience de la nécessité du contrôle des naissances

En d'autres termes, il s'agit d'éveiller chez les adultes la conscience de ce que de nos jours, l'homme vaut par la qualité et non par la quantité de sa progéniture ; ce qui signifie que l'augmentation rapide de la taille de la famille, alors que les revenus et les moyens de subsistance ne changent pas risque d'entraîner une prolifération de familles nombreuses et plus ou moins nécessiteuses ainsi que la multiplication du nombre d'indigents et nécessiteux.

Aussi, faut-il faire comprendre aux couples et aux jeunes gens en âge de procréer, qu'il est nécessaire de procréer dans les limites compatibles avec leurs revenus.

3. Promouvoir une éducation sexuelle au sein des familles

Il s'agit d'un apprentissage à la maîtrise du corps, du cœur et de la volonté orientée vers l'amour et les relations sociales. C'est aussi la connaissance de soi, du fonctionnement et du bon usage de son corps et de celui de l'autre. L'éducation sexuelle ainsi comprise permettra :

- a- d'avoir une idée plus anoblie du partenaire de l'autre sexe et de ne plus le considérer comme simple objet sexuel ;
- b- de découvrir que la sexualité n'est pas simplement l'accouplement avec ses pléthores de conséquences ;
- c- de savoir que la procréation doit être un fait de décision et non plus un hasard.

Cette prise de conscience de l'équilibre nécessaire entre « *charges afférentes à l'éducation de l'enfant et revenus du ménage* », complétée par l'éducation sexuelle permettra : i) *au couple (mari et femme)* d'exercer son droit de décider librement, consciemment et en responsable du nombre d'enfants qu'il veut avoir et de l'écart entre les naissances. L'exercice de ce droit fondamental du couple qu'est le droit sexuel et reproductif favorisera d'une part l'instauration du dialogue dont l'absence est à l'origine de nombreux cas de conflits conjugaux, et d'autre part, l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant, la diminution du nombre de familles nombreuses et nécessiteuses et à long terme, réduira le nombre d'indigents et de délinquants ; ii) *aux femmes seules*, de s'entourer de toutes les précautions en face de l'acte sexuel afin d'assumer en responsables et non plus en victimes les conséquences qui peuvent en découler ; iii) *aux hommes* qui, en dehors du cadre considéré comme normal pour accueillir un enfant (foyer) procréent tout de même, de se comporter en responsables devant l'acte sexuel, et d'être prêts à assumer une paternité qui peut en résulter, par l'encadrement matériel et affectif de la mère et de l'enfant.

Il s'agira de faire comprendre aux familles que le planning familial est une mesure de plus grande responsabilisation des parents et non une mesure de limitation de naissances, encore moins un moyen de dépravation des mœurs. Le planning familial s'avère être aussi une composante essentielle de toute stratégie de développement visant à améliorer les conditions de vie de l'individu et de la collectivité.

1.2.4. Ancrage du Guide avec le DSCE

La réalisation du présent Guide qui est le troisième réalisé par le MINPROFF s'inscrit dans la logique de mise en œuvre du DSCE. En termes précis, le Guide contribuera à la mise en œuvre des points 3.3.5 (protection sociale) et 3.3.6 (solidarité nationale).

➤ Rappel du point 3.3.5 Protection sociale du DSCE

271/- Le Gouvernement, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et les exclusions, s'est engagé à consolider les acquis, réorganiser structurellement les organismes de sécurité sociale existants d'une part et à élargir le champ d'application matériel, personnel et professionnel de la sécurité sociale au plus grand nombre d'autre part, notamment vers les catégories jusque là en marge du système. Dans cette optique, deux projets de loi cadre ont été élaborés. L'un portant sur le régime de la sécurité sociale prévoit un dispositif comprenant : (i) la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), (ii) la Caisse Nationale des Personnels de l'État (CNPE), (iii) la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), (iv) les mutuelles de santé (pour les risques maladie) et les mutuelles sociales (pension, vieillesse, invalidité, décès, chômage, etc.). L'autre projet de loi fixe le cadre général de la couverture du risque maladie.

➤ Rappel du point 3.3.6 Solidarité nationale du DSCE

272/- Le Gouvernement poursuivra la mise en place des structures spécialisées pour les personnes vivant avec un handicap. Il entend améliorer leur accès à l'éducation et aux formations dans tous les secteurs, faciliter davantage leur insertion professionnelle, afin de réduire leur dépendance. Des aménagements spéciaux pour leur accès dans les édifices et des appuis financiers pour la promotion de l'auto-emploi feront l'objet d'une attention particulière.

273/- Pour mieux encadrer les personnes âgées non prises en charge et recueillies par des associations privées, le Gouvernement entend mener une action sociale à leur égard en appuyant les structures existantes, en assurant leur prise en charge médicale, et en encourageant les familles à assurer l'encadrement de leurs parents âgés.

274/- Pour éviter la marginalisation des peuples dits indigènes et tribaux (PIT), le Gouvernement s'engage à promouvoir davantage de structures scolaires et sanitaires dans les zones où vivent ces groupes et à faciliter leur insertion dans la société, notamment à travers des programmes spécifiques de formation et d'encadrement, tout en tenant compte de leur environnement. Des

mesures seront également prises pour leur faciliter l'accès à la terre pour leurs activités agricoles, d'élevage et de pêche.

275/- Les autorités continueront de promouvoir la solidarité nationale par la lutte contre l'exclusion sociale des groupes marginalisés et la mise en œuvre des initiatives locales d'entraide, d'accompagnement et d'encadrement familial et des individus. Il s'agira également d'assurer la prise en charge communautaire des personnes vulnérables, de mettre en place des fonds de solidarité nationale et de prendre en compte l'approche vulnérable dans les politiques et programmes de développement.

CHAPITRE II

**CADRE CONCEPTUEL ET
METHODOLOGIQUE DU
GUIDE**

2.1. DEFINITION DE L'ÉCOLE DES PARENTS

Le cadre conceptuel de l'École des Parents s'appuie sur la clarification du concept de l'école des parents.

De l'avis général des intervenants sociaux, l'école des parents constitue un outil d'accompagnement des parents dans la maîtrise de leurs rôles et fonctions. On dispose de nombreuses théories et définitions pour expliquer ce concept, toutes avec une caractéristique commune. Pour Caroline Moser (1992), l'École des Parents, c'est un espace de dialogue, d'éducation, d'information, de formation susceptible de répondre aux besoins exprimés par les familles dans une aire géographique donnée.

L'École des Parents a pour but, d'une part, de renforcer les capacités des parents à assurer l'éducation de leurs enfants dans les conditions concrètes de la vie actuelle et d'autre part, d'aider toutes les personnes qui, professionnellement ou non, assurent un rôle éducatif auprès du groupe familial ou l'un de ses membres. L'École des Parents apparaît ainsi, comme un cadre qui propose aux parents, aux enfants et aux intervenants dans ce domaine en tant que substituts familiaux, un accompagnement et une réflexion sur la relation parents- enfants et sur la fonction parentale sous forme i) d'écoute pour les jeunes et leurs parents et ii) d'écoute pour les parents accompagnés ou non de leurs enfants.

Cette définition axée sur la relation d'aide comprend quatre éléments : cognitif, psychologique, éducatif et l'accompagnement psychosocial. L'élément « cognitif » comprend, entre autres, l'acquisition de nouvelles connaissances permettant aux parents de générer une nouvelle compréhension des relations parents - enfants tout en renonçant aux anciennes croyances mettant l'accent sur la subordination systématique de l'enfant dans toutes leurs relations avec leurs parents. La combinaison harmonieuse de l'ensemble de ces quatre facteurs permet à chaque parent de jouer efficacement ses rôles et de disposer de suffisamment de confiance en soi et de force intérieure pour effectuer les changements qui lui permettront d'améliorer l'encadrement de ses enfants.

Dans le cadre du MINPROFF, l'École des Parents est un espace de dialogue, de réflexion, d'éducation, d'information et de formation qui permet à chaque parent d'acquérir les attitudes et l'aptitude à jouer ses différents rôles afin de diriger la vie de ses enfants. L'École des Parents travaille dans une perspective de prévention des difficultés et des dysfonctionnements familiaux liés aux relations parents- enfants.

Comme cadre de soutien, l'École des Parents est une arme à déployer dans une aire géographique donnée (quartier, village, hameau) ou à travers les associations de femmes, de familles ou des groupes religieux disséminées sur l'ensemble du territoire national, pour permettre aux parents de parler les uns avec les autres. Dans cette perspective, elle a pour objectif, le rapprochement des générations dans la famille. Ainsi, en encadrant les mineurs cas sociaux, elle doit également encadrer les familles résidant dans son territoire de compétence, pour prévenir l'éclosion des cas sociaux.

L'École des Parents favorise la rencontre des parents, des familles des groupes associatifs de femmes et de familles. Cet espace d'échanges leur donne la possibilité d'exprimer leurs besoins en matière d'encadrement de leurs enfants depuis la conception jusqu'à l'adolescence. Elle permet ainsi une vie communautaire meilleure et aujourd'hui permet d'aider les familles à répondre aux préoccupations du Chef de l'État qui dans son discours du 10 février 2013 à la jeunesse, a invité les familles à moraliser leurs enfants et également aux confessions religieuses de jouer leur rôle de moralisation de la société.

Grâce à sa flexibilité, l'École des Parents qui est un cadre d'éducation, d'information, de formation, de communication, d'échange entre les parents, entre ceux-ci et les intervenants sociaux, entre les éducateurs et les parents est ouverte à un large éventail d'activités et de thématiques qui varient suivant le lieu de son organisation et tient compte de son environnement démographique, écologique, sanitaire etc. Ses activités vont de l'étude du milieu à l'accompagnement des parents aux prises avec les problèmes d'encadrement de leurs enfants en passant par la mobilisation communautaire, les références, l'aide psychosociale, l'éducation non formelle qui s'adresse aux parents dans le cadre de leur responsabilité familiale, l'éducation de la population à la parenté responsable et l'amélioration des conditions de vie familiale et communautaire.

L'École des Parents contribue à la lutte contre la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale et infantile à travers des activités d'éducation nutritionnelle et démonstration diététique, de mobilisation communautaire en faveur de la vaccination, de l'éducation sanitaire et nutritionnelle et l'animation (expression scénique). La promotion de la protection sociale des enfants en développant des mesures de défense contre les agressions, les brutalités, les menaces, les sévices, bref contre les violences de toute nature, élaborées collectivement par les adultes en faveur des enfants, des jeunes démunis dépendants et faibles. L'École des Parents assure la promotion du système d'aide mis au point par la société globale, en vue de mettre les jeunes membres du groupe en sécurité.

Face aux mutations complexes et profondes de la famille, l'École des Parents accompagne les parents et les jeunes, dans le souci de renforcer les

alliances éducatives, dans une approche particulière et complémentaire de celle des acteurs du champ éducatif, avec pour objectifs :

- contribuer à rendre les parents et les jeunes acteurs de leur vie, en renforçant leurs ressources propres et leurs compétences personnelles, aptitudes et attitudes quelle que soit leur situation sociale, culturelle et professionnelle ;
- accompagner le développement de l'enfant et de l'adolescent au sein des familles et des communautés ;
- favoriser le dialogue dans le groupe familial, prévenir les situations de rupture ;
- renforcer les capacités des parents en vue de mettre en place des actions améliorant les liens des familles à leur environnement ;
- participer à la formation et à l'accompagnement des partenaires des secteurs de l'éducation, sanitaire et social confrontés aux mutations complexes et profondes du groupe familial et de son environnement ;
- faire bénéficier les enfants de leurs droits : l'École des Parents est un cadre propice de la programmation des activités de plaidoyer, elle participe d'un processus allant du développement des capacités aux possibilités d'analyse et d'évaluation des besoins des enfants et des parents, en passant par la formation et l'échange d'informations et d'expériences.

2.2. APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ECOLE DES PARENTS

« Les premiers pas de tout apprentissage ne sont pas d'ordre cognitif. Ils sont émotifs : vouloir, désirer, avoir le goût, craindre, refuser ... d'apprendre ou de changer... À tout âge ! »

L'École des Parents s'inscrit dans la logique d'éducation permanente qui consiste à maintenir l'être quel que soit son âge dans un processus de formation continue. Dans cette démarche, l'approche pédagogique utilisée est celle réservée aux adultes : l'andragogie.

Après avoir défini l'approche andragogique, nous présenterons ses principales caractéristiques, avant de décliner celles des adultes et le modèle de l'andragogie.

2.2.1. Définition de l'andragogie

L'andragogie se situe à la conjonction de l'anthropologie, de la psychologie et de la sociologie. Son domaine d'études et de pratique professionnelle est celui des processus d'apprentissage : l'apprentissage des connaissances (savoir), l'apprentissage des habiletés (savoir-faire) et l'apprentissage des attitudes (savoir-être). L'andragogie s'intéresse à ces processus d'apprentissage chez l'être humain considéré comme un individu, aussi bien que chez les êtres humains en couple, en groupe ou dans les organisations.

L'andragogie est centrée sur l'apprenant, sur la personne qui apprend, au moins autant que sur ce qu'elle est en train d'apprendre : elle s'intéresse à ses motivations (à apprendre), aux conditions qui favorisent ses apprentissages (ou bien qui nuisent à ses apprentissages) et à ses résistances au changement.

Un andragogue est en quelque sorte à la fois un accompagnateur de la personne qui apprend et qui se transforme et un ingénieur / stratège des processus d'apprentissage et de changement. Les anglophones parlent de *learning engineering*. L'andragogue est un excellent formateur : il peut concevoir, organiser et animer un programme de formation, animer et accompagner des groupes de développement personnel ou professionnel, appuyer et guider une organisation au cours d'un processus de transformation et de changement.

Le formateur de l'École des Parents (un andragogue) doit avoir pour règles de base : écouter, discuter, former, éduquer, aider, orienter, échanger, guider, éclairer, informer, accompagner, réaliser le bilan psychopédagogique et d'orientation. Son rôle n'est pas de transmettre un savoir académique (un savoir « pré-pensé »), mais de proposer des possibles, d'organiser des scénarii d'apprentissage toujours renouvelés. Son activité ne consiste pas à transmettre un contenu, mais à gérer un processus [...], fonction pour laquelle il faut établir des relations, évaluer les besoins, faire en sorte que les personnes embarquées dans le processus d'apprentissage s'investissent dans l'organisation, rapprocher les apprenants et les ressources de l'apprentissage et encourager l'esprit d'initiative.

Bref, l'andragogie s'associe aussi naturellement aux pratiques des sciences de la gestion des organisations et des ressources humaines qu'à celles de l'éducation, de la relation d'aide personnelle ou collective, de l'animation et de l'intervention communautaire.

2.2.2. Principales caractéristiques d'une approche andragogique

L'approche andragogique présente les caractéristiques suivantes :

- L'andragogie est centrée sur l'apprenant, sur sa motivation et sur les émotions qu'il vit dans sa démarche d'apprentissage et de changement. Du point de vue de l'andragogie, l'apprentissage est d'abord émotif avant d'être intellectuel et cognitif. Il convient donc : i) de s'intéresser à l'adulte en formation (les parents) dans une perspective pluridimensionnelle ; ii) de tenir compte tant de son appartenance à tel ou tel groupe social, à telle ou telle culture, que de ses mécanismes intellectuels. Les pratiques andragogiques doivent alors être, sinon spécifiques, du moins adaptées; elles doivent non seulement solliciter la personne en formation, mais en faire aussi l'acteur et le centre du processus. Une telle démarche rompt avec l'image du formateur comme maître du savoir et de sa transmission, et engage à renoncer, sauf exception, à un mode de travail pédagogique de type transmissif à orientation normative.
- L'andragogie se préoccupe de prévoir, de créer et de maintenir les conditions favorables aux apprentissages et au changement, sous tous les aspects : les facteurs physiques, émotifs, sociaux, économiques, etc.; le lieu, l'environnement, le groupe, le milieu, les outils, le matériel, etc. ; les valeurs, la culture, le sens, le symbole, etc.
- L'andragogie reconnaît que le défi et le projet d'apprendre et de changer mobilisent les ressources intellectuelles, émotives et physiques de l'apprenant. Elle tient compte de ce que l'éducation des adultes se heurte souvent à la résistance des apprenants eux-mêmes : refus de se retrouver en situation scolaire, peur de l'échec, soumission au maître, image de soi dépréciée... autant de difficultés à lever avant d'entreprendre un quelconque travail éducatif.
- L'andragogie implique et responsabilise l'apprenant dans ses apprentissages et dans son processus de changement. Une telle démarche, construite sur l'activité réelle et l'expérience, désamorce la tentation de passivité ou les blocages provoqués par des savoirs et des apports ressentis comme trop scolaires ou trop théoriques. Ainsi, pour que les savoirs perdurent et que l'apprenant adulte se les approprie, une fois ses représentations réinterrogées, trois facteurs de réussite sont à mobiliser : partir de l'apprenant ; en faire l'acteur de sa propre démarche; s'appuyer sur ses désirs et ses motivations.

- L'andragogie valorise les connaissances et les expériences déjà acquises par ceux qui entreprennent de changer et d'apprendre : « J'apprends à partir de ce que je sais déjà et je change à partir de ce que je suis maintenant. » (André Faivre, 1988), ce qui est parfois mal perçu. Il s'agit de partir de ce que les apprenants sont, de ce qu'ils ont acquis : des connaissances, des compétences et des expériences. C'est sur ce substrat que commence tout travail de réactivation des processus cognitifs et d'acquisition ou de réorganisation des savoirs. Une telle démarche implique le sujet lui-même, lui permet de s'affirmer comme détenteur d'éléments de connaissance, renforce son intérêt ; elle lui permettra sans doute, à terme, un transfert de ses acquis dans de nouveaux contextes sociaux ou professionnels.

L'andragogie s'appuie également sur les besoins des adultes. En effet, l'adulte dispose d'une expérience, sur laquelle on peut s'appuyer, et d'un esprit critique plus développé. Il a besoin :

- *de savoir où il va pour assimiler* : le sujet doit être introduit, les objectifs pédagogiques rigoureusement annoncés, il faut mettre en avant le lien logique entre les différentes phases de la formation ;
- *de comprendre les raisons de la formation pour être motivé* : les actions doivent être justifiées et acceptées par les apprenants ;
- *et de s'appuyer sur son expérience pour se retrouver* : la connaissance doit sembler surgir des connaissances passées, d'aptitudes et de pratiques acquises, être une adaptation de ce qui est déjà connu ; l'enseignement doit être interactif.

En conclusion, si la formation n'a pas de « sens » pour l'apprenant, alors ce dernier ne pourra adhérer à la formation reçue. Afin d'obtenir cette situation favorable à la formation, c'est-à-dire afin de maximiser l'adéquation entre la formation donnée et ce que l'apprenant adulte pourra tirer de sa formation, différentes techniques existantes s'appuient souvent sur la participation active de l'apprenant, sous la forme :

- de bilans personnels (bilan de compétences, bilan professionnel),
- d'échanges interactifs (« qu'en pensez-vous ? »),
- de mises en situation (jeux de rôles, à ne pas confondre avec l'activité ludique) et
- de retours d'expériences.

Tableau : Différence entre pédagogie et andragogie.

	Pédagogie	Andragogie
Apprenant	Immaturité affective forte capacité d'adaptation Motivation : note, satisfaction des parents, de l'enseignant....	Motivations liées à des enjeux plus ou moins forts (emploi, projet professionnel...) Une expérience, un parcours de vie Résistances aux changements La formation peut être vécue comme une régression Moins de souplesse intellectuelle
Groupe	Classe à priori assez homogène	Groupes très hétérogènes Autorégulation
Matière	Programme défini, des savoir et savoir-faire intellectuels, à priori non discutables Pas forcément de réinvestissement immédiat	Savoirs, savoir-faire, savoir-être (davantage des clés de réflexion pour agir que des solutions toutes faites)
Enseignant Formateur	Position de supériorité par rapport aux apprenants : un savant Autorité à priori déjà là	Autorité à démontrer par la compétence

En définitive, l'andragogie repose sur le constat que les adultes sont profondément différents des enfants.

2.2.3. Caractéristiques des adultes

Les caractéristiques des adultes à prendre en compte dans une approche andragogique sont les suivantes :

- *Le besoin de savoir* : les adultes sont motivés pour une formation lorsqu'ils se découvrent des besoins et centres d'intérêts qu'ils pourraient satisfaire grâce à cette formation. Le premier devoir de l'enseignant est d'aider l'apprenant à prendre conscience de son besoin d'apprendre.
- *Le concept de soi chez l'apprenant* : les adultes ont conscience d'être responsables de leurs propres décisions et de leur vie. Ils aspirent profondément à se déterminer eux-mêmes. Le rôle de l'enseignant est d'amorcer ce processus d'investigation qui soit un échange plutôt qu'une transmission de connaissances.
- *Le rôle et l'expérience de l'apprenant* : l'expérience est le plus grand facteur d'apprentissage des adultes, elle est constructive de l'identité même de la

personne. Les différences individuelles apportent au groupe la richesse et la spécificité de chaque individu.

- *La volonté d'apprendre* : le mode d'apprentissage des adultes est centré sur la réalité, ils orientent leur apprentissage autour de la vie (ou autour d'une tâche ou un problème). C'est pourquoi la formation doit être conçue autour de situations réelles. Les compétences et connaissances doivent viser à mieux affronter les situations réelles.
- *La motivation* : les adultes sont sensibles à des motivations extérieures, mais ce sont les pressions intérieures qui sont le plus grand facteur de motivation (désir d'accroître sa satisfaction personnelle, estime de soi, qualité de vie, ...)

2.2.4. Modèle de l'andragogie

Le modèle de l'andragogie comprend six(6) impératifs :

- Instaurer un climat propice à l'apprentissage en tenant compte de l'environnement physique, de l'environnement humain et interpersonnel et du climat de l'organisation ;
- Créer un mécanisme de planification afin que personne ne se sente mis à l'écart de toute décision ou activité qui semble leur être imposée sans qu'ils aient une chance de pouvoir l'influencer ;
- Diagnostiquer les besoins d'apprentissage qui permettent de construire un modèle et d'évaluer les disparités ;
- Formuler les objectifs du programme ;
- Mettre le programme sous évaluation : évaluation de la réaction – évaluation de l'apprentissage – évaluation du comportement - évaluation des résultats ;
- Apporter des ajustements requis tout au long du processus d'apprentissage.

Les principes de l'approche andragogique en matière de l'Ecole des Parents reposent sur :

- l'écoute ;
- la discussion ;

- la formation ;
- l'éducation ;
- l'information ;
- l'accompagnement ;
- la réalisation du bilan psychopédagogique et d'orientation.

CHAPITRE III

APPROCHE D'ANIMATION DE L'ECOLE DES PARENTS

3.1. APPROCHES D'INTERVENTION DE L'ÉCOLE DES PARENTS

Bien que la méthode d'apprentissage adoptée pour l'École des Parents soit l'andragogie, celle-ci devra être opérationnalisée dans deux configurations possibles : dans le cadre d'une intervention sur une cible individuelle, ou dans le cadre d'une intervention de groupe. Pour l'intervention dans le cadre de chacune des configurations identifiées au paragraphe précédent, un ensemble de techniques peuvent être mobilisées. Ces techniques d'accompagnement à déployer dans une aire géographique donnée (quartier, village, hameau) ou à travers les associations de femmes, de familles, les groupes religieux et autres cadres organisés des adultes disséminées sur l'ensemble du territoire national, devront permettre aux parents et enfants de parler les uns avec les autres et d'apprendre de leurs expériences.

Le déroulement des actions de l'École de Parents se présente sur deux plans : l'information et l'intervention.

- *Au plan d'information* : il s'agit de mettre à la portée des parents des données scientifiques, des expériences les plus récentes qui leur sont utiles de connaître pour « éduquer » soit le couple, soit dans la famille. Ces expériences couvrent l'enfant, la vie familiale et la vie scolaire ; psychologie de ces relations, de ces situations conjugales et parentales qui seules, peuvent faire comprendre les modalités.
- *Au plan d'intervention* : aider les parents dans leurs difficultés par des contacts personnels, l'écoute où ceux-ci peuvent exprimer librement et en confiance à l'intervenant social leurs soucis paternels, mais aussi leurs propres difficultés personnelles ou conjugales, permettent d'éclairer souvent des situations et ont toujours un effet de réconfort et d'apaisement. Il en est de même des « cercles des parents » où l'exposé et la diffusion des cas de chacun, dans une atmosphère de sincérité et de simplicité, avec l'aide de l'intervenant social, ont chaque fois, surtout un effet d'encouragement.

L'éducation des parents doit être à l'origine d'une vaste action éducative sur le plan des relations interpersonnelles, familiales et sociales, liées au développement des sciences psychologiques et associée à celui des moyens de diffusion et de communication et celui des différents milieux sociaux et internationaux.

3.1.1. Approche individuelle de l'École des Parents

Elle est centrée sur les membres individuels de la famille et sur la famille comme unité sociale. Dans cette approche, le travailleur social centre toute son attention sur soit les parents, soit les enfants ou sur une famille qui est demandeuse de soutien. Elle interviendra prioritaire en cas de conflits entre les parents, entre les parents et les enfants ou entre les enfants au sein d'une même famille.

Dans cette configuration, la médiation et la recherche action sont les outils à mobiliser pour l'intervention.

➤ Médiation familiale

- Objectifs

La médiation familiale est un outil au service des familles en vue de restaurer ou préserver les liens familiaux et/ou à prévenir les conséquences d'une éventuelle dissociation du groupe familial.

Proposée initialement aux parents désireux de maintenir leurs rôles parentaux au-delà de la séparation, la médiation familiale s'adresse aujourd'hui à la famille dans sa diversité : parents, enfants, grands-parents, fratries, familles recomposées... concernant la séparation, la succession, la prise en charge d'une personne âgée et/ou dépendante... Elle peut valablement être mobilisée dans le cadre de l'accompagnement des parents dans la gestion des crises entre parents et enfants dans diverses situations au sein de la famille.

- Démarche

Elle repose sur une démarche volontaire des familles qui la sollicitent afin de répondre à des aménagements du quotidien leur paraissant nécessaires mais dont les modalités d'élaboration restent difficiles.

Le médiateur familial, tiers multi partial, non jugeant, offre, au cours d'entretiens confidentiels, un espace transitionnel de dialogue, d'écoute, de respect mutuel et de concertation. La médiation familiale constitue un moyen pour chacun d'être acteur des décisions qui y seront prises, de connaître ses droits, devoirs et responsabilités, afin d'élaborer ensemble des solutions et des accords qui répondent aux besoins de la famille.

La médiation familiale participe d'une préoccupation interprofessionnelle de soutien et d'accompagnement à la parentalité, notamment en ce qui concerne pour l'enfant le maintien des liens avec ses deux parents, au-delà de leur séparation.

➤ **Recherche-action**

La recherche action est définie par Michel LUI comme une démarche qui vise à étudier un objet en le transformant. Selon le dictionnaire Larousse, c'est une étude qui transpose des connaissances théoriques dans le milieu naturel étudié et en dégage des enseignements susceptibles de généralisation pour aboutir à la production d'un savoir théorique et/ou s'attacher à résoudre des conflits internes à ce milieu (discrimination, etc.).

Dans le cadre de l'École des Parents, il s'agira alors pour le travailleur social d'entreprendre d'étudier avec aussi bien les parents que les enfants les situations de conflits ou de difficultés familiales auxquelles ils sont confrontés, pour en tirer des enseignements susceptibles d'aboutir à une prise de décision en termes d'orientation des comportements, de définition des principes à adopter au sein du cadre familial.

- *Objectif*

Mise en commun des efforts dans le processus de recherche en vue d'amorcer une prise de conscience se soldant par des conséquences concrètes.

- *Principes*

Elle se fera toujours sous la conduite d'un facilitateur (le travailleur social). Celui-ci, tenant compte des intérêts divergents en présence, tire les conséquences qui s'imposent quant à la formalisation, au traitement et à la présentation des informations obtenues ainsi qu'en ce qui concerne la poursuite du processus d'expérimentation engagé. Les bénéficiaires en revanche (les parents et les enfants) modifient leurs comportements et mettent en œuvre des actions dont ils espèrent retirer des bénéfices.

Cette technique repose sur les principes suivants :

- Inscrire la recherche dans l'action ;
- Produire des connaissances contextualisées ;
- Construire ensemble : les acteurs analysent leur situation, recherchent des solutions, conçoivent et réalisent des activités ;

- Reconnaître les savoirs des autres, développer un langage commun : les collaborateurs à l'exercice n'imposent jamais leurs propres idées à leurs partenaires et n'agissent jamais en leur lieu ou place. Ils se limitent strictement à une approche participative orientée vers la demande.
- Se doter d'un cadre de valeurs partagées y compris la définition commune d'objectifs, d'une démarche méthodologique et d'activités à long terme par tous les acteurs impliqués ;
- Conduire un processus itératif, fondé sur une analyse réflexive.

3.1.2. Intervention de groupe en matière de l'École des Parents

Les interventions de groupes consistent à agir en direction de plusieurs familles regroupées ou d'une catégorie de membres (parents ou enfants) de plusieurs familles regroupés.

Il importe dans ce cas de déterminer un ou plusieurs critères de constitution du groupe. Il peut s'agir :

- de la similarité des problèmes auxquels les membres de groupe sont confrontés ;
- de l'affinité générationnelle ;
- de la communauté ou de l'affinité d'intérêts ;
- Etc.

La mobilisation du travailleur social dans ce cas peut intervenir à la demande des personnes constituant le groupe ou sur sa propre initiative sur la base de la connaissance qu'il a des problèmes auxquels les membres du groupe sont confrontés.

L'intervenant dispose de quelques outils qu'il peut exploiter, notamment :

- les rencontres (soirées) débats,
- le groupe de parole,
- les rencontres parents professionnels,
- les séances de formation et d'éducation.

➤ Rencontres débats

L'École des Parents réalise des rencontres débats en direction des parents à la demande de différentes structures telles que des établissements scolaires primaires et secondaires, des associations socioculturelles, des

crèches... Les rencontres débats permettent aux parents qui le souhaitent d'approfondir un sujet particulier ayant trait à la question de la parentalité.

Les objectifs des rencontres débats sont :

- susciter des apports théoriques liés à différents thèmes demandés par les adultes parents ou professionnels ;
- susciter une réflexion à propos du rôle et de la fonction de parents ;
- susciter des échanges et des interactivités entre le public, l'intervenant et les parties.

➤ **Groupes de parole**

Les groupes de parole de parents sont mis en place par l'École des Parents à la demande des intéressés eux-mêmes. Ils font suite de façon générale à d'autres actions de types : cycles de conférences sur la parentalité, les rencontres débats, etc.

Les objectifs des groupes de parole sont :

- favoriser dans ces rencontres les échanges et la réflexion sur les relations parent-enfant ;
- sensibiliser et soutenir les parents dans leurs responsabilités éducatives.

Chaque groupe de parole est constitué d'environ 10 personnes maximum, et se déroulent sur six (06) rencontres mensuelles d'une durée de deux heures sur le principe de confidentialité et de continuité des participants et des intervenants. Ils se déroulent soit en journée soit en soirée en fonction des disponibilités des parents. Sont abordés tous les thèmes approchant la relation parent-enfant et la relation de couple à travers l'expression du quotidien de la vie de chacun.

A partir de ces situations vécues, l'intervenant accompagne de façon non directive le groupe qui peut être amené à faire des rapprochements entre les paroles des uns et des autres par ses questions qui sont destinées à faire émerger éventuellement un sens symbolique.

Un espace idéal pour l'implémentation des groupes de parole : la Mairie. Pendant la période de publication des bancs, dans l'optique de la préparation au mariage, les futurs parents sont invités à prendre part aux groupes de parole sur tous les thèmes en rapport avec le métier de parents et le fonctionnement de la famille.

➤ **Rencontres Parents-Professionnels (Le Carrefour de parents)**

Les rencontres parents-professionnels ont pour objectif de permettre aux parents de venir parler de l'éducation avec d'autres parents en présence d'un professionnel de l'École des Parents.

Au cours de ces rencontres, l'intervenant devra absolument reposer son action sur les principes de l'andragogie. Exemples de thèmes à traiter :

- Les grands-parents et leurs petits enfants ;
- La cohabitation intergénérationnelle ;
- Comment accompagner vos enfants lors d'une séparation (l'enfance de 2 à 3 an, une petite adolescence) ;
- Les enfants et l'argent ;
- L'apprentissage interculturel (cas de mariages interethniques) ;
- L'éducation à la paix et aux droits de l'homme ;
- L'éducation au développement durable et à l'environnement ;
- L'éducation au patrimoine.

➤ **Formations**

Les formations ont pour objectif de mettre à la disposition des parents et des enfants, les informations leur permettant de jouer leurs rôles respectifs au sein de la famille.

Il s'agit ici d'utiliser tous les moyens de communication de masse pour transmettre des messages sur toutes les thématiques liées à l'encadrement familial des enfants, à la parentalité, au planning familial, etc.

3.2. LES SUPPORTS DIDACTIQUES USUELS

L'utilisation de la télévision, de la radio (y compris les radios communautaires dans les tranches d'émissions en langues locales) ou de la vidéo-projection qui permet le rapprochement sur le plan social à travers :

- la publication des thématiques diffusée dans le cadre de l'École de Parents ;

- la diffusion des exposés, études, observations, récits d'expériences, dossiers, documents sur la psychologie et les problèmes d'adaptation liés à l'évolution du contexte social et la vie quotidienne ;
- la présentation de l'étude de l'enfant et de la famille dans le contexte évolutif de la société ;
- la diffusion des articles sur les activités des « cercles des parents » ;
- la communication des critiques des livres, films, de disques, de cassettes, présentation des jeux et jouets... pour parents et enfants ;
- la diffusion des courriers des auditeurs, iconographie ;
- outils didactiques des campagnes ; des affiches, des bannières, des T-shirts, des défilés, des marches possessions, des annonces dans les églises, etc.

Les supports courants lors d'une session ou séance de rencontre avec les parents peuvent être :

- l'article de presse (support de la communication) ;
- l'enregistrement d'une émission radio ou d'un débat télévisé ;
- le téléphone ;
- les liens ;
- la lecture ;
- le téléchargement ;
- les affiches, les dépliants, etc.

3.3. LES SERVICES OFFERTS

Les offres de services ci-après seront mises à la disposition des parents et des jeunes :

3.4.1. Écoute

- Accueil ;
- Écoute et soutiens pour les parents, les enfants, les adolescents, les jeunes...les familles ;
- Écoute et entretiens confidentiels avec un intervenant social et sur rendez-vous avec un psychologue clinicien ou tout autre spécialiste identifié.

3.4.2. Action thérapeutique

Il s'agit d'apporter un soutien thérapeutique aux familles à travers :

- la médiation familiale ;
- l'accompagnement des parents avant, pendant ou après la séparation ;
- le face à face permet d'aider à la réorganisation de nouveaux espaces familiaux dans un esprit de coparentalité.

3.4.3. Actions collectives

Notamment à travers :

- Groupe de parole à l'initiative des parents :
 - pour échanger à partir de leurs expériences sur l'éducation et les relations familiales ;
 - animation, échanges sur les points théoriques et veiller à la qualité des échanges ;
 - cadre sécurisant dans le respect du secret et de la parole de l'autre.
- Soirées – débats- conférences à travers les échanges à partir d'un exposé ou d'un document multimédia ;
- Carrefours des parents à travers les échanges et débats autour d'un moment de convivialité autour des problématiques d'adolescents et questionnements divers autour des questions liées à l'Internet, les mobiles, les jeux vidéos ;
- Groupe Ligne Verte/CTPHONE pour les jeunes et parents qui veulent être écoutés et informés ou exposer un problème ;
- Atout précocité : cadre de services offerts aux enfants qui connaissent une précocité intellectuelle en vue de la prévention des troubles liés à la précocité ;
- Site officiel de l'Ecole des Parents ;
- Porte ouverte : travaille sur des problématiques variées dont l'énumération complète serait impossible.

Ainsi, pour répondre au mieux aux préoccupations des couples, des parents, des familles, des jeunes et des professionnels , le présent Guide propose de nombreuses actions d'éducation, d'accompagnement, d'information, de formation, d'orientation et de prévention. Elles sont organisées en thématiques suivant les besoins identifiés.

CONCLUSION

Dans le présent volume du Guide de l'École des Parents, nous avons présenté une situation actualisée de l'encadrement familial des enfants au Cameroun sur la base de la recherche documentaire et d'une enquête auprès des familles.

Les données collectées nous ont permis de proposer un cadre conceptuel et méthodologique de l'École des Parents adapté au contexte camerounais. Nous avons alors défini les notions d'encadrement familial des enfants et de l'École des Parents. Ensuite, nous avons proposé des approches d'animation basées sur une stratégie d'intervention dans le cadre de l'École des Parents. Celle-ci préconise une approche d'intervention à trois dimensions : l'approche individuelle, l'approche de groupe et l'approche communautaire. Pour l'implémentation de ces approches d'intervention des techniques d'animation ainsi que des outils didactiques ont été identifiés et présentés.

Il est important de noter que le présent Guide n'a pas l'ambition d'être un instrument clé en main pour les travailleurs sociaux. Il offre une base de travail que celui-ci devra adapter aux différents contextes auxquels il sera confronté dans l'exercice de son travail au quotidien. Il exige donc de l'intervenant un certain niveau de d'inventivité.

BIBLIOGRAPHIE

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

1986 : Discours du Chef de l'État à l'Assemblée Nationale, le 24 juillet 1986. Yaoundé.

2002 : Discours du Chef de l'État à la Jeunesse, le 10 février 2002, Yaoundé.

2010 : Discours du Chef de l'État à la Jeunesse, le 10 février 2010, Yaoundé.

2013 : Discours du Chef de l'Etat à la Jeunesse, le 10 février 2013, Yaoundé

MINAS (Non daté) : *Contribution du Cameroun à réalisation de l'étude sur les violences contre les enfants*, Yaoundé.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS)

2004 : *Tableau de Bord Social sur la situation des enfants et des femmes au Cameroun, 2004 (TBS 2004)*. Yaoundé.

2005 : *Enquête Démographique et de Santé au Cameroun, 2004 (EDSC 2004)*. Calverton, Maryland.

2006 : *Enquête à Indicateurs Multiples, 2006 (MICS 2006)*. Yaoundé.

2007 : *Enquête Camerounaise auprès des Ménages*. Yaoundé.

2008 : *Rapport National du Progrès des Objectifs du Millénaire pour le Développement*, Yaoundé.

2011 : *Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples, 2011 (EDS-MICS 2006)*. Yaoundé:

2012a : *Autonomiser les femmes rurales pour éradiquer la faim et la pauvreté. Que révèlent les indicateurs ?*, Yaoundé.

2012b : *Hommes et femmes au Cameroun en 2012: une analyse situationnelle des progrès en matière de genre*, Yaoundé.

Eduard LINDEMAN (1926) : *The meaning of adult education*, New York, New Republic.

Institut Africain de l'Entreprise (2008) : *Manuel du participant - « Formation en Andragogie »*, Bamako.

Michel LUI (1997) : *Fondements et pratique de la recherche action*, Paris, L'Harmattan.

Annexe 2

QUESTIONNAIRE POUR LA COLLECTE DES DONNEES EN VUE DE L'ELABORATION

Les familles camerounaises connaissent des problèmes multiples qui les empêchent de jouer efficacement leur rôle de premier socle d'éducation et de structure d'encadrement social. Il appartient dès lors au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, département ministériel chargé de la promotion et de la protection de la famille et des droits de l'enfant d'aider celles-ci à jouer de manière responsable leur fonction de socialisation. La question est de savoir comment faire de la famille une institution sociale partenaire des pouvoirs publics dans la recherche des alternatives de solutions aux problèmes de développement.

Le Gouvernement à travers le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille doit assurer aux parents une éducation permanente qui a pour objet de leur permettre d'acquérir les connaissances, les habilités ou les comportements, et de développer l'ensemble des aptitudes intellectuelles, manuelles, ... qui répondront à leurs aspirations d'ordre éducatif, social et culturel.

C'est dans cette perspective que le Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille a inscrit au Budget d'investissement 2013, la production d'un « Guide de l'Ecole des Parents pour faire de la parenté responsable, le socle de la promotion et de la protection de la famille et des droits de l'enfant. Le Guide de l'Ecole des Parents sera à l'usage des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF) et des Délégations d'Arrondissement. Il a été décidé d'associer étroitement les parties prenantes à son élaboration. Les Directeurs des CPF et les Délégués d'Arrondissement sont invités à répondre aux questions suivantes :

1. Questionnaire pour les Directeurs de CPF et les Délégués d'Arrondissement

Question 1 : Sur la base de votre expérience de terrain, quels sont les principaux problèmes que vous rencontrez avec les familles ? Citez-en 5 par ordre d'importance, en commençant par le plus important pour vous, et en terminant par le moins important pour vous.

Question 2 : Quelles sont les connaissances, aptitudes, pratiques locales d'éducation familiale les plus utiles et pertinentes pour un développement économique et social harmonieux ? Citez en au maximum 5 par ordre d'importance

Question 3 : Quelles thématiques souhaiteriez-vous que l'on traite dans le « Guide de l'Ecole des Parents » ? Citez-en 5 par ordre d'importance, en commençant par le plus important pour vous, et en terminant par le moins important pour vous.

Question 4 : Quels conseils, quelles suggestions, recommandations, observations pourriez-vous faire par rapport au Guide de l'Ecole des Parents en cours de production ?

Question 5 : Avec quelles structures d'encadrement familial collaborez-vous dans votre zone ? Avec lesquelles souhaiteriez-vous collaborer ?

2. Enquête auprès des structures d'encadrement de la famille

- *Question pour ces structures :*

Question 1 : Quels types de problèmes d'encadrement des enfants par les parents rencontrez-vous au quotidien ? Et les causes de ces problèmes ?

Questions 2 : Quelles sont à votre avis les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités liées aux mécanismes existants d'encadrement des familles par rapport à la prise en charge des enfants par leur parents.

Question 3 : Quels types de solutions proposez-vous pour résoudre les problèmes d'encadrement des enfants par les parents ?

- *Les éléments attendus concernant cette activité*

Une note répondant à quels sont les principales structures d'encadrement de la famille et autres systèmes d'éducation non formelle qui exercent au Cameroun ? (Exemple : Les ONG, les services sociaux, l'Institution Camerounaise de l'Enfance de Betamba (Ice), dans le Mbam et kim ; le Centre d'accueil de Douala ; le Centre d'écoute et de transit de Yaoundé ; et le Postal Borstal Institute of Buea etc.).

La note présentera notamment :

- quelques caractéristiques de chaque structure.
- les forces et faiblesses.
- une carte du Cameroun annotée des structures d'encadrement familial.

Chercher auprès de certains départements ministériels (Jeunesse, Affaires Sociales, Promotion de la Femme et de la Famille, Emploi, Agriculture, Élevage...), y compris les organisations de la société civile.

Enquête auprès des familles.

Selon le lieu de résidence : rural ou urbain ; selon les zones culturelles ; relever les problèmes et les pratiques en matière d'encadrement familial des enfants. Ressortir les forces et les faiblesses, les menaces et les opportunités au niveau familial et communautaire.

Questions aux familles :

Question 1 : Quels sont les problèmes liés à l'encadrement de vos enfants que vous rencontrez ?

Question 2 : Quelles sont les structures d'encadrement des familles que vous connaissez ?

Question 3 : Vous êtes vous déjà adressé à une structure d'encadrement des familles par rapport aux problèmes que vous avez pour encadrer vos enfants ?

Si oui : Comment avez-vous été accueilli ? Quels sont les services qui vous ont été rendus ? Avez-vous été satisfait ?

Si non : Pourquoi ?

Annexe 3

Quelques thèmes de formation au rôle de parents proposés par la littérature

N°	Thèmes	Auteurs
1.	<p>Les sanctions entendues non seulement comme punitions, mais aussi comme récompenses.</p> <p>Il montre que les mutations que connaît le monde ne doivent pas faire perdre de vue le système de valeurs propres à chaque société. Pour lui, ce système de valeur en particulier en ce qui concerne l'éducation est fait de sanctions entendu non seulement comme punitions, mais aussi comme récompenses.</p>	<p>Pierre François Edongo Ntede, <i>Ethno-anthropologie des punitions en Afrique</i>, publié en 2010 aux Editions Harmattan Cameroun.</p> <p>Elisabeth Maheu, <i>Sanctionner sans punir : dire les règles du vivre ensemble</i>, Lyon, Chronique sociale, 2005.</p>
2.	<p>La famille, vie de famille et leurs dynamiques</p> <p>Dans cet ouvrage, l'auteur considère la famille comme un organisme dont les membres représentent les parties de celui-ci. Comme l'indique le titre du livre, la vie en famille n'est pas un long fleuve tranquille. Mais un chemin sur lequel les uns et les autres rencontrent et rencontreront des difficultés au quotidien. Sur ce chemin, il se présente deux grandes dynamiques : la dynamique de maintien et la dynamique de changement.</p>	<p>Dr Nahum Frenck, <i>Familles, jamais tranquilles ! Ou comment grandir ensemble pour le meilleur et pour le pire</i>, publié aux Editions Payot, Lausanne 2000</p> <p>Yvonne Castellan, <i>La famille</i>, Paris, PUF, 1994.</p>
3.	<p>Le Dialogue : l'arme favorite du parent efficace</p> <p>Dans cet ouvrage l'auteur a condensé les réponses aux questions que se posent généralement les parents: faut-il être autoritaire ou permissif ? Les punitions et les récompenses doivent-elles être positives ? Ou alors comment dire à un enfant qu'il ne fait pas bien ? La réponse que l'auteur donne de manière récurrente est de dialoguer, de leur parler, de les écouter et de trouver une solution mutuellement satisfaisante. Mais les parents reviennent à la charge avec la question suivante : comment faire ? L'auteur utilise les techniques de communication simples qui, appliquées par les parents ont contribué à établir une relation saine avec leurs enfants et ont transformé le quotidien de leur vie familiale.</p>	<p>Dr Thomas Gordon, <i>Parents efficaces au quotidien</i>, Paris, Marabout, 1995.</p>

4.	<p>L'environnement, la socialisation et l'éducation de l'enfant</p> <p>Pour l'auteur, on ne saurait comprendre l'enfant en le dissociant de l'influence qu'il subit dans son milieu. L'éducation a selon l'auteur une triple fonction. Premièrement, elle joue le rôle de transmission des valeurs d'une génération à l'autre. Deuxièmement, l'éducation apparaît comme l'ensemble des outils pouvant permettre à l'individu de s'intégrer dans son milieu. Troisièmement, l'éducation est un facteur de changement social étant donné que les sociétés sont dynamiques. L'auteur pose également les conditions d'étude de l'enfant africain. Pour lui, on ne saurait donc étudier l'enfant africain sans référence à sa culture, à son univers particulier.</p>	<p>Pierre ERNY, <i>L'enfant dans son milieu en Afrique noire</i>, Paris, L'Harmattan, 1987.</p> <p>Pierre ERNY, <i>L'enfant dans la pensée traditionnelle dans l'Afrique noire</i>, Paris, L'Harmattan, 1990.</p> <p>MARCELLE GEBER, <i>L'enfant africain dans un monde en changement : étude ethno-psychologique dans huit pays sud africains</i>, Paris, PUF, 1998.</p>
5.	<p>Comment reconstituer une famille après un divorce ?</p> <p>Les auteurs donnent les astuces pouvant permettre de recomposer une famille. Dans un contexte où le divorce est récurrent, les auteurs pensent que rien n'est perdu et tout peut encore être possible à travers la famille recomposée. Le divorce n'est pas la fin du monde malgré ses effets sur les adultes qui doivent recomposer une nouvelle famille qui doit être imposée aux enfants s'ils veulent connaître le bonheur conjugal. Les auteurs répondent à plusieurs questions qui se posent aux personnes qui ont divorcé : comment refonder une nouvelle famille ? Comment composer avec une progéniture issue de mariages antérieurs ? Comment faire cohabiter les beaux-parents, beaux enfants, demi-frères et demi-sœurs ? Quels sont les droits des uns et des autres dans la nouvelle famille recomposée ? Avec des exemples à l'appui, les auteurs offrent à travers ce livre des solutions adaptées à chaque famille et à chaque personne.</p>	<p>Gerry Marino & Francine Fortier, <i>La nouvelle famille : un nouveau équilibre à réinventer</i>, Paris, Editions Internationales Alain Stanké, 1991.</p>
6.	<p>Comment gérer une famille monoparentale : le cas des femmes chefs de famille.</p> <p>Pour l'auteur, la vie d'une femme seule qui élève son enfant ne se limite pas à prendre soins de son enfant, mais de vivre une vie épanouie sans toute fois abandonner les enfants qui font partir de sa vie. C'est la qualité de l'attention qui est portée à l'égard des enfants qui est important et non la quantité. Une maman personnellement épanouie</p>	<p>Dr Fritzhugh Dodson, <i>vivre seule avec une enfant : une mère épanouie, un enfant heureux</i>, Paris, Marabout, 1993.</p>

	<p>sera à même de porter une attention de qualité à ses enfants. Pour l'auteur, une mère qui consacre plus d'énergie à l'éducation de ses enfants croyant bien faire pourra finir par nourrir dans son subconscient un sentiment d'hostilité contre eux qui ruinera leur relation. L'auteur donne la raison pour laquelle il parle de mère épanouie parce que dans la majorité de cas, la garde des enfants est confiée aux femmes. Ainsi, l'auteur donne les astuces pouvant permettre aux femmes seules de réussir l'éducation de leurs enfants.</p>	
7.	<p>Comment maintenir le dialogue entre parents et enfants dans une situation de conflits ?</p> <p>L'auteur n'entend donner une recette à utiliser toutes les fois qu'on a un conflit avec un enfant. Il n'y pas de recette toute faite ou de solutions miracle aux problèmes auxquels les parents font face au cours de l'éducation de leurs enfants. L'auteur commence par comprendre la colère des parents qui, selon lui est tout à fait légitime. Définissant les enfants comme les éléments perturbateurs du milieu familial : ils sèment le doute, la panique, le désordre, provoquent les parents et parfois les exaspèrent. Cependant ils sont aussi porteurs de chaleur en milieu familial, d'humour, d'énergie et d'une infinie créativité. Il s'agit là d'un dilemme auquel les parents font face au quotidien. L'auteur pense que l'entraide repose sur le partage des idées et des expériences. Il ressort de son analyse que « l'art d'être parent » n'est pas une partie de plaisir, mais qu'il n'existe pas de réponse tout faite à ce sujet. Seule l'expérience personnelle et celles des autres peut nous guider à ce sujet.</p>	<p>Nancy Samalin, Conflits parents-enfants : comment maintenir le dialogue, Paris, Flammarion, 1996.</p>
8.	<p>Que signifie un enfant pour les parents ?</p> <p>L'auteur examine la signification de l'enfant pour l'inconscient des parents, de l'influence de la mère, du père et éventuellement d'une « névrose familiale » sur le destin de l'enfant, le sort qui est réservé aux enfants non désirés ou ceux qui ne sont acceptés que s'ils remplissent certaines conditions. L'auteur revient sur d'autres thèmes comme les mamans possessives, le rôle du père, le problème des rapports affectifs entre les enseignants et leurs élèves, le but de l'éducation. L'auteur arrive à la conclusion selon laquelle la valeur du couple formé par le père et la mère dépendent de l'équilibre et le bonheur de leurs</p>	<p>Christophe Baroni, Les parents, ces inconnus, Genève, Editions du Mont-Blanc, 1969.</p>

	enfants.	
9.	<p>Pourquoi et comment oser dire non à l'enfant</p> <p>L'auteur pense que les parents doivent apprendre à dire non aux enfants et aux adolescents. Dire non est plus constructif que le oui qui est avancé chaque fois par les parents pour faire plaisir à leurs enfants. Dire non ce n'est pas humilier l'autre. Dire non ce n'est pas reconnaître en l'autre la capacité et la force pouvant lui permettre de surmonter la situation. L'auteur s'attèle dans ces pages à montrer pourquoi il est important de dire non dans le cadre familial. Par ailleurs, l'auteur parle du rôle des différents membres de la famille tout en insistant sur le rôle de la femme qui s'occupe plus du bébé que tous les autres de la famille.</p>	<p>ASHA PHILLIPS, <i>Oser dire non : favoriser confiance et estime réciproque entre parents et enfants</i>, Paris, Marabout, 2000.</p>
10.	<p>Comment gérer les relations parents-enfants dès les premières années ?</p> <p>Les relations du nouveau-né avec son environnement et plus particulièrement sa mère jouent un rôle considérable dans la structuration de son intelligence et de son affectivité. Sa sensibilité exige de la part des parents l'amour, une attention particulière afin de mieux le préparer à s'ouvrir au monde extérieur. Les auteurs ici répondent à un ensemble de questions qui se posent au quotidien aux parents : comment interpréter les attitudes du tout petit ? Comment l'aider à affronter les séparations, à accepter déjà certaines règles.</p> <p>Par ailleurs, le thème explore l'origine des troubles rencontrés chez les adolescents tels que les fugues, l'anorexie, la drogue, les comportements suicidaires et autres et analyse les réactions des adultes tout en proposant des nouveaux modèles de relation fondés sur la confiance, la communication et la remise en question. L'objectif est d'aider l'adolescent et sa famille à sortir de cette impasse dans laquelle cette étape de la vie les plonge.</p> <p>Enfin, le thème s'adresse aux parents, enseignants et éducateurs ou tout autre membre de la famille qui cherche à comprendre ce qui se passe chez l'enfant pendant la période de l'adolescence. Période très critique et difficile, l'adolescent a besoin de communiquer, de dialoguer de se faire comprendre sans heurt. Comment le faire ? Comment l'aider à traverser cette étape de la vie et se construire un avenir d'homme ? Telles sont quelques unes des questions auxquelles on tente</p>	<p>Dr Julien Cohen-Solal, <i>Les deux premières années de la vie : l'étape primordiale de l'éveil de l'enfant</i>, Paris, Robert Lafont, 1982.</p> <p>Chantal De Truchis-Leneveu, <i>L'éveil de votre enfant : les gestes du quotidien actif et détendu</i>, Paris, Albin Michel, 1996.</p> <p>Dr Xavier Pommereau, <i>Quand l'adolescent va mal : l'écouter, le comprendre, l'aimer</i>, Paris, Flammarion, 1997.</p> <p>S. Crosera, <i>Pour comprendre un adolescent et communiquer avec lui : psychologie des jeunes de 11 à 16 ans</i>, Paris, Editions de Vicchi, 2000.</p> <p>ISABELLE FILLIOZAT, <i>Au cœur des émotions de l'enfant : comprendre son langage, ses rires et ses pleurs</i>, Editions Jean Claude Lattès, 2000.</p> <p>Valeria Lumbroso et Eliane Contini, <i>Première année, premiers liens</i>, Paris,</p>

	d'apporter les réponses en abordant les sujets complexes tels que l'éducation, l'amitié, les troubles de comportement, la violence, les sorties, la drogue, la sexualité et autres.	Nathan, 2006.
11.	<p>Comment pratiquer la communication non-violente en famille ?</p> <p>Pour ces auteurs, l'empathie est le nœud de la communication non-violente c'est-à-dire une écoute globale et profonde, qui ne cherche pas à influencer l'autre. Il s'agit d'être attentif et bienveillant aux besoins de l'autre. Être capable de se détacher et ne pas mettre en avant son ego dans la relation. C'est aussi être capable de se connecter avec l'autre quelle que soit sa souffrance et sans s'identifier à lui. Les auteurs nous invitent à une révolution conceptuelle en nous amenant à comprendre ce qu'est réellement l'empathie, comment l'utiliser au quotidien et comment la mettre au service d'une communication authentique. Par ailleurs, ils reviennent sur les obstacles les plus fréquents pouvant nous empêcher de mettre en œuvre la communication empathique comme étant des mesures contribuant à la maîtriser facilement.</p>	<p>Jean Philippe Faure-Céline Girardet, <i>L'empathie, le pouvoir de l'accueil : au cœur de la communication non violente</i>, Genève, Éditions Jouvence, 2003.</p> <p>Olivier Maurel, <i>Oui, la nature humaine est bonne ! Comment la violence éducative ordinaire la pervertit depuis des millénaires</i>, Paris, Robert Laffont, 2009.</p>
12.	<p>Comment procéder pour rendre un enfant épanoui ?</p> <p>L'auteur de ce livre a trois cibles principales. En premier lieu les jeunes qui se préparent au mariage et à l'éducation des enfants. En ce qui concerne cette première cible, il s'agit d'anticiper ou de prévenir les problèmes qui peuvent surgir dans le milieu familial selon l'adage populaire prévenir vaut mieux que guérir. En second lieu, il s'adresse aux parents qui élèvent leurs enfants sans faire face à de graves problèmes. Ces derniers sont souvent déçus en constatant les conséquences de leurs propres principes éducation. L'auteur aide ces parents à élargir leurs horizons au foyer afin d'améliorer leurs relations avec leurs enfants. En troisième lieu, ce livre s'adresse aux parents angoissés et découragés parce que n'ayant pas réalisé leur rêve de foyer heureux. Ce livre a pour but d'améliorer les relations entre les parents et leurs enfants.</p>	Nancy Van Pelt, <i>L'enfant épanoui : son caractère et sa personnalité</i> , Port-au-Prince, Editions le monde antillais, 1990.
13.	<p>Comment protéger la vie des enfants et améliorer leur existence ?</p> <p>Ce livre a pour but de donner aux parents et tous</p>	UNICEF et all, <i>Savoir pour sauver</i> , 2002.

	<p>ceux qui s'occupent des enfants les informations dont ils ont besoin pour protéger la vie des enfants et améliorer leur existence. Le problème consiste à s'assurer que tout le monde connaît et comprend ces informations et tient à les mettre en pratique. Traduit dans près de 215 langues, ce livre a regroupé les découvertes scientifiques les plus récentes faites par les experts médicaux dans le monde d'entier. Écrit dans un langage simple, il est accessible aux personnes n'ayant pas un bagage scientifique.</p>	
14.	<p>Quels sont les dangers des châtimets corporels ?</p> <p>« Ce livre est un cadeau pour les millions de jeunes qui n'ont pas encore d'enfants. Un cadeau aussi et surtout pour tous les enfants à naître dont les parents auront eu la chance de le lire » écrit Alice Miller dans la préface. Ce livre novateur montre quel sont les dangers du châtimet corporel et des mensonges qui ont entouré son utilisation pendant des siècles. Olivier Maurel dit non au châtimet corporel en donnant les conséquences liées à cette pratique.</p>	<p>Olivier Maurel, La fessée : 100 questions-réponses sur les châtimets corporels, Montpellier, Editions La plage, 2001.</p>
15.	<p>Comment éduquer son enfant ?</p> <p>Cette collection constitue une référence indispensable pour les nouveaux parents. L'éducation n'étant pas une science exacte comme l'affirme l'auteure, il n'y a pas de solution faite. Mais les parents se sentiront plus à l'aise dans leur rôle s'ils disposaient des informations fiables.</p> <p>L'allaitement : l'auteure montre dans cet opuscule que l'allaitement est le meilleur départ pour un bébé, elle y montre les avantages de l'allaitement maternel. Selon l'auteure, l'allaitement est le cadeau qu'une maman peut offrir à son enfant et seule la maman peut le faire. A l'heure où le débat sur l'allaitement maternel pose problème dans certains couples, cet opuscule vient remettre les pendules à l'heure.</p> <p>La sécurité des enfants : ce livre donne des règles de sécurité simples et concrètes pour assurer la sécurité de l'enfant, étouffé des conseils des spécialistes, pour créer un univers rassurant et propice au développement de l'enfant. L'auteure livre ici une approche complète de la sécurité des enfants de la</p>	<p>EILEEN HAYES a publié en 2006 un ensemble de livres sous la collection « chaque jour avec son bébé ».</p>

	<p>naissance à la petite enfance.</p> <p>Pleurs et réconfort : l'auteure livre ici des réponses aux questions que les parents se posent au sujet de leurs bébés. Le livre fait le point sur les recherches médicales en ce qui concerne les pleurs du nourrisson et des conseils pour calmer et apaiser l'enfant de la naissance à la petite enfance.</p> <p>Devenir propre : des conseils essentiels pour apprendre la propreté de l'enfant, des informations détaillées pour aborder l'apprentissage en toute sérénité. Le livre est une approche complète de la propreté des premières étapes aux premières nuits sans couches.</p> <p>Le sommeil : le sommeil est vital aussi bien pour nous parents que pour nos enfants et pour cela, il est important de connaître ses différentes étapes, de savoir ce qui se passe quand le bébé dort. Combien d'heures un bébé doit-il dormir par jour? Les professionnels apportent dans ce livre des réponses aux questions que les parents se posent au sujet du sommeil de leurs bébés et enfants. Des bonnes habitudes de sommeil, de la naissance à la petite enfance.</p>	
--	---	--